



COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCÈS-VERBAL N° 15.24.25

RÉUNION PLÉNIÈRE DU 17.03.2025

DECISION DE LA COMMISSION

Affaire n°1 :

LABARTHE RIV FC / RIEUX US du 18.01.2025 – SD3 – Poule A

Pour le club de LABARTHE RIVIERE FC

3 mois de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 24.03.25
Motif : bousculade volontaire/joueur pendant la rencontre

1 match automatique + 4 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles

Motif : bousculade volontaire/joueur pendant la rencontre

1 match automatique de suspension ferme de toutes fonctions officielles

Motif : geste déplacé pendant la rencontre

Pour le club de RIEUX US

1 match automatique + 5 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles

Motif : tentative de coup/joueur pendant la rencontre

Rétabli dans ses droits à compter de ce jour

Pour les deux équipes

le match à rejouer avec 3 arbitres et un délégué à la charge du district.

Dossier transmis aux commissions compétentes.

Affaire n°2 :

AUTERIVE SA 2 / LAVERNOSE LHERM M.3 du 16.02.2025 – SD5 – Poule B

Club d'AUTERIVE SA 2

1 match automatique+8 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles

Motif : geste déplacé, insultes/officiel durant le match. Tentative de falsification FMI, avoir demandé le retrait du carton.

1 mois de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 24.03.25

Motif : comportement déplacé/excessif envers l'officiel durant la rencontre

Affaire n°3 :

BRUGUIERES SC / CASTELGINEST US 2 du 01.03.2025 – SD3 – Poule E

Club de CASTELGINEST US 2

1 match automatique+13 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles

Motif : tentative de coup, comportement menaçant/intimidant envers joueurs, sanction aggravée pour être revenu sur le terrain

Match perdu par pénalité

Motif : responsable de l'arrêt de la rencontre